

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 005-2020

L'an deux mille vingt, le 6 juillet à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Ghyslaine MACKOWIAK vice-présidente, Monsieur Eric ROULOT Président, étant empêché.

Présents : Mme MACKOWIAK Ghyslaine, Mr BA Yaya, Mr RUBANY Jean-Marc, Mme SIBAUD Pascale, Mr LESSERTOIS Guy, Mme SINDAYIGAYA Marguerite, Mme LITZELMANN Claudine, Mme BAPTISTE Monique et Mme LE PORT Michèle.

Excusés : Mr ROULOT Eric, Mme MARTINEZ Catherine, Mme THIBOUST Viviane, Mr MAISONNEUVE Jean-Luc, Mme STOBER Evelyne et Mme DARMOCHOD Yolande.

Absent : Mme TIFI-MAMBI Betty.

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2019

Il est rappelé à l'assemblée :

L'instruction comptable M 14 prévoit que lorsque le compte administratif n'a pas été approuvé avant le vote du budget primitif, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats.

L'assemblée est informée que l'affectation des résultats de l'exercice 2019 est définitive puisque les résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement du Centre Communal d'Action Sociale sont en adéquation parfaite avec ceux du comptable public. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation provisoire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé sur l'affectation des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

➤ D'affecter définitivement les résultats du Compte Administratif 2019 comme suit :

**RESULTAT D'EXECUTION 2019 DU BUDGET C.C.A.S.
(Extrait du compte de gestion)**

BUDGET CCAS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2018	Part affectée à l'investissement : Exercice 2019	Résultats de l'exercice 2019	Résultats de clôture de l'exercice 2019
Investissement	212 104.16 €	0,00 €	21 332.60 €	233 436.76 €
Fonctionnement	58 610.91 €	0.00 €	- 17 982.76 €	40 628.15 €

✓ Affectation définitive des résultats du compte administratif 2019 au Budget CCAS 2020 :

- Recettes d'investissement
c/001 – excédent antérieur reporté 233 436.76 €
- Recettes d'exploitation
c/002 – excédent antérieur reporté 40 628.15 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Eric ROULOT

alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.